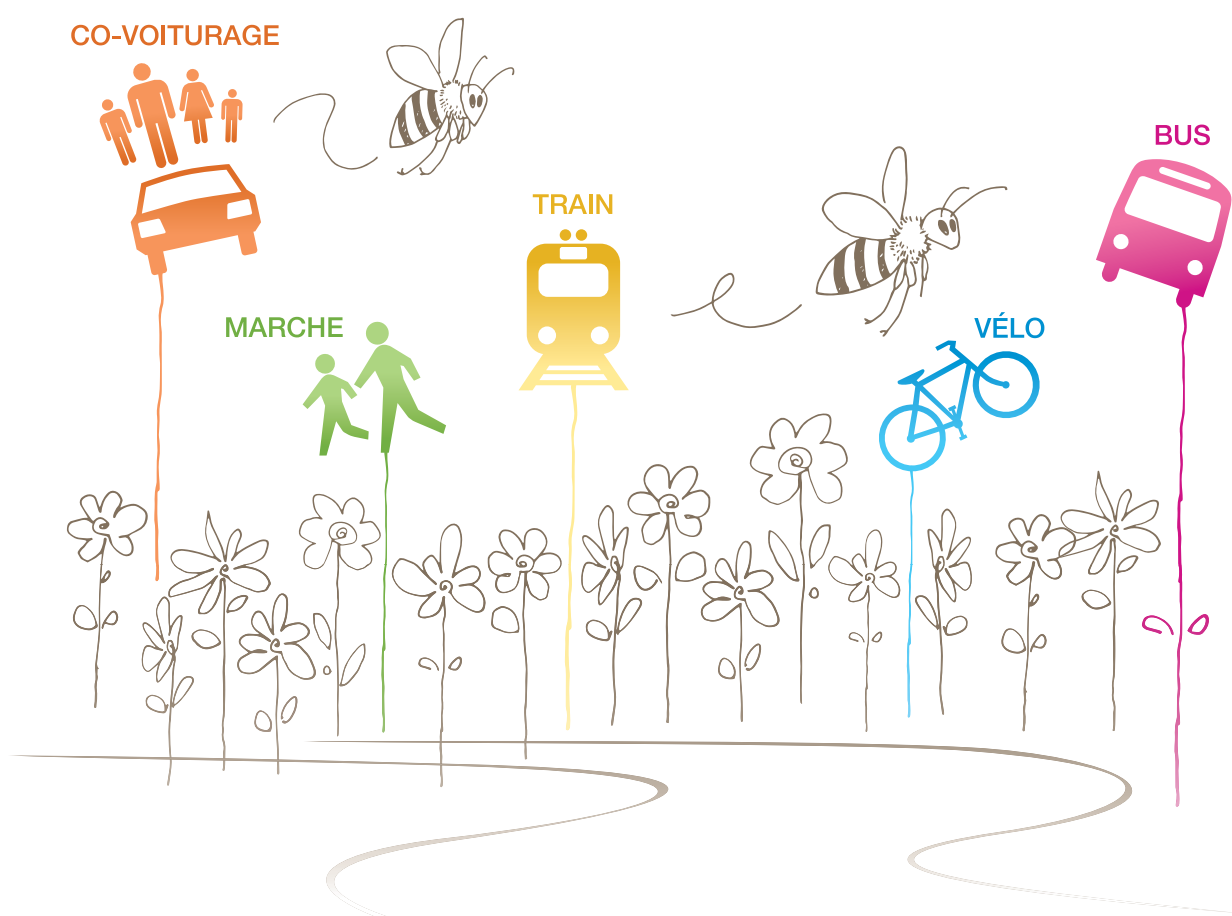


ET SI ON VARIAIT LES MOYENS DE TRANSPORT ?



PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE GRASSE (2017 - 2027)

QU'EST-CE QUE LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS ?

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), élaboré en 2011, concerne les 23 communes du Pays de Grasse, il vise à optimiser l'organisation des déplacements et de la circulation sur son territoire.

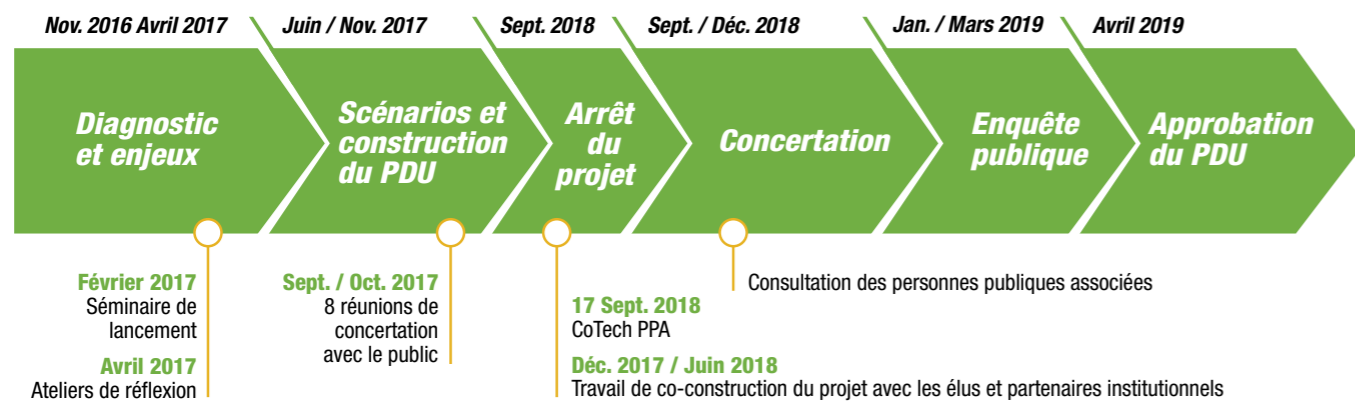
Transports en commun, vélo, marché, covoiturage, voiture, marchandises... des enjeux importants qui répondent aux grandes orientations réglementaires au bénéfice de la qualité de vie des habitants :

- diversifier les moyens de transport pour gagner du temps dans les trajets
- préserver l'environnement en diminuant les pollutions liées à la circulation
- penser de nouvelles fonctionnalités pour les rues et les routes
- progresser encore sur le stationnement et le transport des marchandises...

Pourquoi le réviser ?

Le PDU doit prendre en compte l'évolution de la société, des usages. Sa révision est donc une étape essentielle car il permet de juger de son efficacité et d'ajuster son plan d'actions. Les PDU sont révisés tous les 5 ans. Celui du Pays de Grasse est en cours de révision sur la période 2017-2019.

LE CALENDRIER DE LA RÉVISION DU PDU



À CHAQUE TERRITOIRE SES ENJEUX DE TRANSPORT !

Les actions du Plan de Déplacements Urbains visent à un meilleur équilibre entre les différents modes de déplacement. Selon les territoires, ce rééquilibrage sera plus ou moins marqué.



PART MODALE DES TRANSPORTS COLLECTIFS

ACTUELLE EMD 2009 **4%** OBJECTIF DU PDU **6%**

- Au cœur de l'agglomération (Grasse - Mouans Sartoux - Peymeinade) des actions seront engagées pour encourager fortement des transports collectifs et des modes actifs (marche, vélo).



PART MODALE DE LA MARCHÉ

ACTUELLE EMD 2009 **17%** OBJECTIF DU PDU **21%**

- La part modale de la marche à pied sera améliorée par les actions visant à sécuriser les piétons, un meilleur partage de l'espace public et la mise aux normes PMR (personne à mobilité réduite) des cheminements, le développement des transports en commun pour lesquels la marche à pied est souvent complémentaire, la requalification des centres villes et centres-bourgs (zones 30, zones de rencontre...).



PART MODALE DU VÉLO

ACTUELLE EMD 2009 **1%** OBJECTIF DU PDU **3%**

- La part modale des vélos sera améliorée par la mise en œuvre du schéma cyclable, le développement des vélos à assistance électrique et l'ensemble des mesures visant à donner plus de place aux vélos dans l'espace public.



PART MODALE DE LA VOITURE

ACTUELLE EMD 2009 **78%** OBJECTIF DU PDU **70%**

- Sur les liaisons d'échanges entre les territoires externes et le cœur d'agglomération, la part de la voiture dans les déplacements restera forte mais l'enjeu sera d'augmenter le taux d'occupation des véhicules à travers le covoiturage, et de diminuer ainsi le trafic automobile.

Encourager la multimodalité

La multimodalité consiste à utiliser alternativement plusieurs modes de transports sur une même liaison. Les actions du PDU favorisent l'intermodalité pour réduire ainsi l'usage de la voiture particulière.



PART MODALE DU COVOITURAGE

ACTUELLE EMD 2009 **4%** OBJECTIF DU PDU **10%**



1

AGIR EN FAVEUR D'UNE CIRCULATION ROUTIÈRE EFFICACE



De nouvelles routes pour fluidifier le trafic dans les zones embouteillées

Le réseau routier en Pays de Grasse va être réorganisé pour fluidifier la circulation et offrir les possibilités de développement optimal à d'autres modes de transports : transports collectifs, vélo, marche, etc.

Le territoire connaît une circulation très importante sur certaines routes principales. Cet engorgement engendre l'usage inapproprié des routes secondaires, actuellement empruntées comme itinéraires alternatifs. Celles-ci ne sont pas adaptées à un tel trafic et la pollution que cela génère. Le Plan de déplacements urbains (PDU) prévoit de résoudre cet engorgement par des actions complémentaires telles que :

1. Renforcer les infrastructures routières pour améliorer la circulation sur les principaux axes routiers du territoire.
2. Limiter l'usage de la voiture en dehors de ces routes principales en développant un réseau de transports publics efficace et des zones de stationnements à l'entrée des axes routiers.

Les actions mises en œuvre :

- Réalisation de **l'échangeur de la Paoute** sur la route de Cannes à Grasse.
2019 : démarrage travaux,
2021 : finalisation travaux.
- Création des **aires de covoiturage** aux points d'entrée du réseau routier :
2017 : aire de Mouans-Sartoux
2018 : aire de Grasse Alambic
2019 : aire de Peymeinade
- Le **covoiturage dynamique** - le covoiturage dynamique s'appuie sur les applications pour smartphones, associées au GPS, pour organiser des trajets en temps réel, offrant à la fois souplesse et fiabilité.
2018 : partenariat avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes (opérateurs Ridygo, Klaxit et Boogie) et partenariat unique avec Drivekid'Z (site de partage de trajets entre parents).



> Pacification des routes secondaires

Le PDU permettra de rendre aux routes secondaires leur vocation première d'espaces de circulation paisible, grâce notamment à l'aménagement des routes pour renforcer la sécurité des usagers.

> Des parkings-relais pour passer facilement d'un mode de transport à un autre

Pour limiter l'usage de la voiture à certains axes, le PDU prévoit la mise en place d'un réseau de stationnements à l'entrée de axes routiers comme les **Parking Relais et des aires de covoiturage**. Ces zones de stationnements encouragent les usagers à s'inscrire dans un mode de trajet intermodal et à moins utiliser leur voiture en solo.

> les transports en commun renforcés pour encourager leur utilisation



2

PLACER LES TRANSPORTS EN COMMUN AU CENTRE DE LA MOBILITÉ



Seuls 4 % des déplacements du Pays de Grasse s'effectuent en transports en commun. Covoiturage, bus, trains : le Plan de déplacements urbains du Pays de Grasse prévoit le renforcement des transports collectifs pour fluidifier les déplacements autour de l'axe Peymeinade - Grasse - Mouans-Sartoux.



DES TRANSPORTS EN COMMUN MULTIPLES ET COMPLÉMENTAIRES

> **L'axe Peymeinade-Grasse-espace Mouans-Sartoux**
Ces 3 "villes-pôles" constitueront des interfaces d'échanges grâce aux connexions importantes avec les territoires voisins. Objectif : **permettre des déplacements efficaces en transports collectifs à l'échelle du pôle métropolitain.**

> Le Bus à haut niveau de service "BHNS" : clé de voûte du réseau de transport

Le réseau de transports collectifs sera réorganisé autour d'une nouvelle offre de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) caractérisée par une fréquence de passage élevée, circulant sur des voies exclusivement dédiées à ce moyen de transport.



Préserver l'environnement

Les modes de transports collectifs sont moins polluants et moins gourmands en énergie que l'utilisation de la voiture en solo.



UN TRAJET : PLUSIEURS MODES DE TRANSPORTS RIEN DE PLUS SIMPLE !

Les actions mises en œuvre :

- Depuis 2017 : offrir un accompagnement personnalisé dans **l'accès à la mobilité** - animation d'ateliers avec des jeunes en insertion professionnelle.
- 2018 : équipement de 3 bus pour **autoriser l'embarquement des vélos à bord**.
- 2018 : déploiement sur le territoire de **35 bornes de recharges pour voitures électriques**.
- Fin 2018/début 2019 : réalisation d'une **application globale de mobilité** permettant de définir son itinéraire et les modes les plus adaptés à son déplacement.
- Optimiser les déplacements liés au travail :
2018 : réalisation du Plan de Mobilité de la ZAE des Bois de Grasse.
2018/2019 : réalisation des Plans de déplacement de l'administration du Centre hospitalier de Grasse et de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.
2019/2020 : plan de déplacement de l'administration de la Ville de Grasse.



3 LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS OPTIMISE NOTRE MOBILITÉ

Le PDU mise sur le développement des modes actifs de déplacement : la marche et le vélo. Plus pratiques, économiques, écologiques et vivifiants, leur usage peut être encouragé par quelques mesures clés.



LE VÉLO : POUR LE SPORT, LA BALADE ET LE QUOTIDIEN

Le PDU va permettre un usage accru du vélo grâce à des mesures telles que :

- l'aménagement de voies cyclables dans toute l'agglomération et en connexion avec les territoires voisins
- développement des vélos à assistance électrique (VAE) plus adapté au relief du territoire
- l'installation de stationnements sécurisés

REDONNER SA PLACE AU PIÉTON

Renforcer la qualité de l'espace public est un élément essentiel du PDU : il prévoit des aménagements pour améliorer l'accessibilité et la sécurité des rues aux usagers notamment les plus fragiles (PMR, personnes âgées, enfants).

L'ESPACE PUBLIC : UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE À PARTAGER

Renforcer la qualité de l'espace public permet de favoriser la marche, le vélo et l'usage des transports en commun en sécurisant leur accès et leur circulation.

P STATIONNEMENT

20 % du trafic dans les villes est imputable à la recherche de places de stationnement ! Le stationnement est une activité très consommatrice de l'espace public sans être dans certains cas utilisé à bon escient. L'enjeu du PDU est de réguler le stationnement pour qu'il soit réellement utile à la vie des centres-villes :

- en limitant le temps de stationnement en centre-ville pour favoriser la rotation des automobilistes et dynamiser les commerces de proximité.
- en proposant un jalonnement dynamique des parkings en entrée d'agglomération
- en informant, en temps réel (panneaux dynamiques) l'automobiliste pour permettre de le rediriger vers un parking disposant de places disponibles



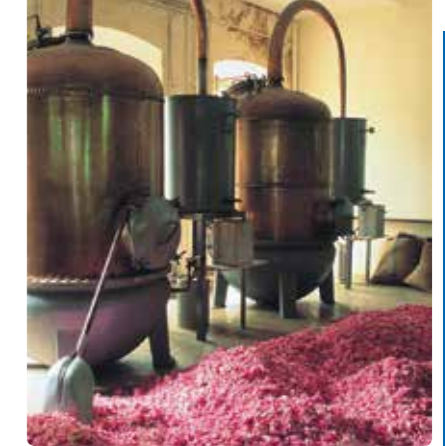
Les actions mises en œuvre :

- Approuvé en Mai 2018 : Réaliser un schéma d'aménagements cyclables
- 2018 : Mise en place d'un service de location de vélo, moyenne et longue durée
- 2018 : Réhabiliter les traverses piétonnes de Grasse : réalisation du diagnostic

ZOOM

Les traverses du centre-ville de Grasse sont nombreuses et variées. C'est aussi un des moyens les plus agréables pour se promener à pied. Mais bien des améliorations pourraient être faites (panneaux, propreté, etc.) c'est pourquoi le PDU mise sur leur réhabilitation.

4 CIRCULATION DES MARCHANDISES : ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOUT EN PRESERVANT LA QUALITÉ DE VIE



Les transports de marchandises sont denses au sein du Pays de Grasse. Le territoire concentre de nombreux points d'intérêts touristiques et économiques (industrie de la parfumerie). Ces activités génèrent d'importants flux de poids-lourds et autres véhicules destinés au transport de marchandises qui peuvent nuire à la qualité de vie.

CONJUGUER CIRCULATION DES POIDS LOURDS ET TRANQUILITÉ DES HABITANTS

Les poids lourds sont indispensables au développement économique mais il convient d'organiser par le PDU ces flux sur des itinéraires balisés et adaptés, afin d'optimiser l'aménagement sur les axes ciblés et ainsi apaiser les routes de centre-ville.



LA LOGISTIQUE EN CENTRE-VILLE : PLUS DE SERVICES, MOINS DE NUISANCES !

Les livraisons en centre-ville se sont accrues pour deux raisons principales :

- le développement du e-commerce
- l'essor des commerces de proximité

Les livraisons et leur organisation constituent donc un enjeu majeur à prendre en compte dans l'organisation des déplacements dans la ville.

ZOOM

Le PDU étudie la possibilité de créer un espace unique de centralisation des livraisons en centre-ville de Grasse (Centre de distribution urbaine - CDU) qui pourrait permettre de limiter les nuisances dues aux transports de livraisons.

La problématique est néanmoins complexe car elle pose la question du choix d'un opérateur unique pour l'approvisionnement des clients. En 2019 : organisation d'une instance de concentration avec les transporteurs.

Auribeau-sur-Siagne



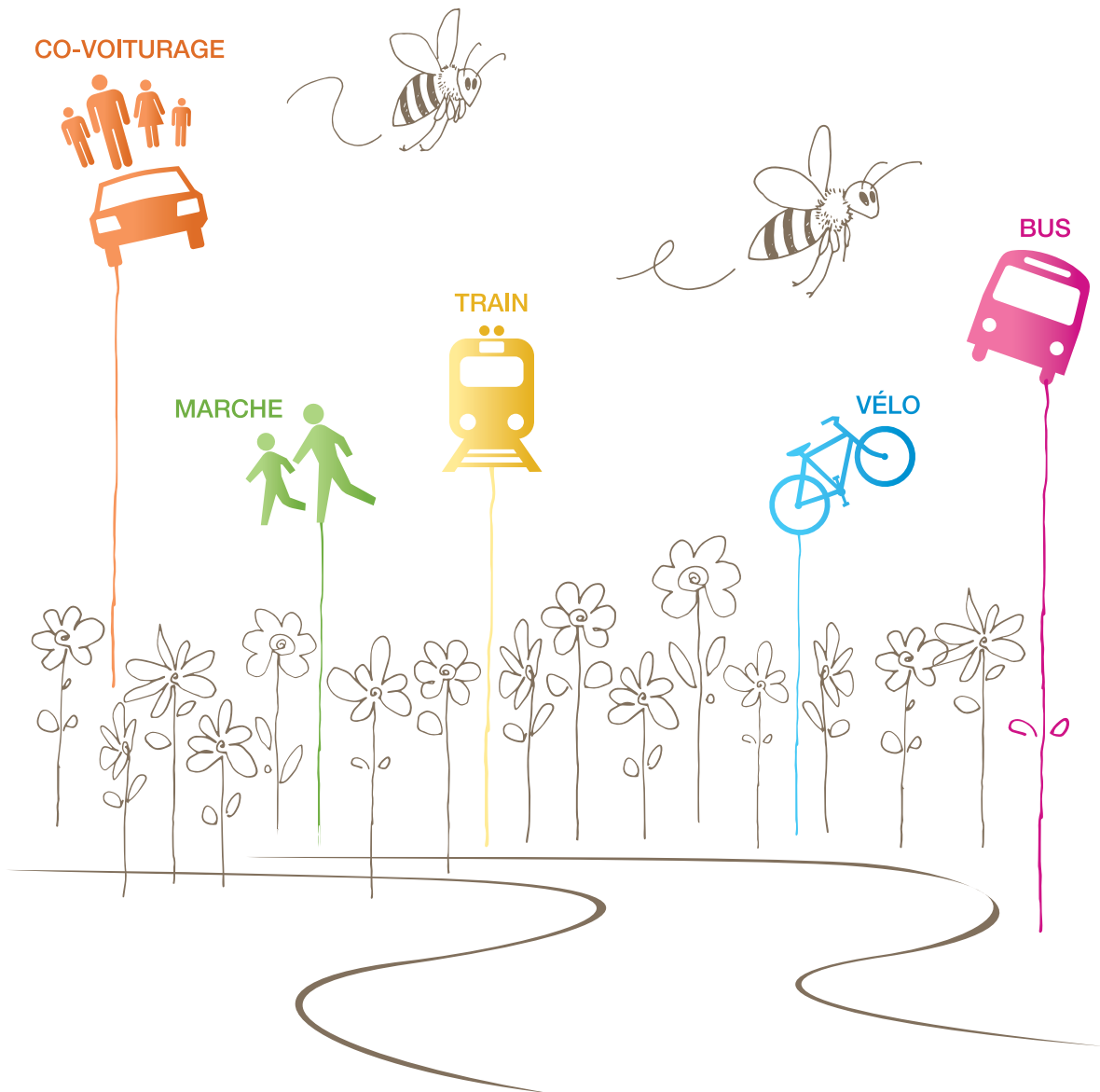
Le PDU vise à organiser les flux marchandises via la création d'espaces dédiés à l'accueil et à la redistribution des colis de livraison aux différentes échelles de distribution.

Ce système permet l'utilisation de véhicules plus adaptés à chaque contexte : par exemple l'utilisation de véhicules électriques légers pour des livraisons en centre-ville.

L'optimisation des livraisons dans le centre-ville telle que prévue par le PDU implique aussi des mesures visant à :

- encourager les livraisons en dehors des heures de pointe
- inciter les promoteurs à intégrer des consignes directement au sein des nouveaux projets immobiliers
- développer des consignes pour la livraison des particuliers en ville (point-relais, click & collect, etc.)





CONTACT

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
Service Déplacements-Transports
57, avenue Pierre Sémard
06130 Grasse
04 97 05 22 00

www.paysdegrasse.fr
deplacement@paysdegrasse.fr